


| | |
|---|--|
| <p>PETR RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR</p> |  |
| <p>Département du Haut-Rhin</p> | <p>Le 21 février 2017</p> |
| <p>Arrondissement de Guebwiller</p> | <p>Sous la présidence de M. Marc JUNG</p> |
| <p>Membres élus : 18</p> | <p>Membres présents : Michel HABIG, René MATHIAS (suppléant de Philippe KREMBEL), Gilbert MOSER, Gilbert VONAU, Jean-Pierre WIDMER, François BERINGER, Henri MASSON, Philippe HEID (suppléant de Sylvain WALTISPERGER),</p> |
| <p>Membres présents : 16</p> | <p>Christine MARANZANA (suppléante de Fernand DOLL), Patrice FLUCK, Alain GRAPPE, Marc JUNG, Francis KLEITZ, Roland MARTIN, René GROSS (suppléant de Jean-Marie REYMANN), André SCHLEGEL.</p> |
| <p>Membres absents : 6</p> | <p>Membres excusés et représentés: Philippe KREMBEL, Sylvain WALTISPERGER, Fernand DOLL, Jean-Marie REYMANN.</p> |
| <p>Excusés : 6</p> | <p>Membres excusés et non représentés : Alain DIOT, Frédéric GOETZ.</p> |
| <p>Suppléant : 4</p> | <p>Absents non excusés</p> |
| <p>Date de la convocation : 14 février 2017</p> | <p>Non membres invités et excusés : Françoise BOOG, Denis MEYER.</p> <p>Assistaient en outre à la séance : Monsieur le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, Jacques CATTIN, Jean-Paul OMEYER, Karine PAGLIARULO, Gérard HUG, Agnès MATTER-BALP, Guy HABECKER, Claude BRENDER, Aimé LICHTENBERGER, Jean GOETZ, Sarah MICHEL, Fabien GUILLAND, Elodie MERTZ, Emilie KOST, Thomas STAEHLE, Marlène CASTILLON.</p> |

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès-verbal

2 Budget

- 2.1 Compte administratif de l'exercice 2016
- 2.2 Compte de gestion de l'exercice 2016
- 2.3 Budget primitif 2017
- 2.4 Participation au PETR des collectivités membres
- 2.5 Amortissement à réaliser en 2017

3 Gestion du syndicat mixte

- 3.1 Convention SCoT/PETR 2017
- 3.2 Création d'un poste d'assistant(e) de direction
- 3.3 Cadeau à une employée du syndicat

4 La transition écologique et énergétique

- 4.1 Actualité plateforme OKTAVE
- 4.2 Bilan d'activités 2016 Espace-Info-Energie
- 4.3 Présentation de l'outil In Sun WE Trust

5 Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

- 5.1 Défi « Au boulot, j'y vais en vélo »

6 Le développement économique et touristique

- 6.1 La coordination et mise en œuvre du programme LEADER
 - 6.1.1 Changement de structure porteuse du GAL
 - 6.1.2 Fonctionnement du programme leader 2016

7 Conseil de développement

8 Informations, divers et échanges

COMITE SYNDICAL
21 février 2017

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Comité Syndical valide le procès-verbal du Conseil Syndical du 25 janvier dernier.

POINT 2 - BUDGET

Point 2.1 - Compte administratif de l'exercice 2016

Sous la Présidence de M. Michel HABIG Vice-président, le Comité Syndical est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Marc JUNG, Président.

Le compte administratif du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin – Vignoble – Grand-Ballon est clôturé avec les résultats ci-après :

| | |
|------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | - 139 075,47 € |
| Résultat de clôture | 54 680,82 € |

Les résultats sont résumés dans le tableau ci-après et le Compte Administratif 2016 est ci-annexé.

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés | 0.00 | 8 016.36 | | 185 739.93 | 0.00 | 193 756.29 |
| Opérations de l'exercice | 3 935.72 | 10 785.87 | 427 549.52 | 281 623.90 | 431 485.24 | 292 409.77 |
| TOTAUX | 3 935.72 | 18 802.23 | 427 549.52 | 467 363.83 | 431 485.24 | 486 166.06 |
| Résultats de clôture | | 14 866.51 | | 39 814.31 | | 54 680.82 |
| Restes à réaliser | 0.00 | 0.00 | | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | 0.00 | 14 866.51 | | 39 814.31 | 0.00 | 54 680.82 |
| Résultats définitifs | | 14 866.51 | | 39 814.31 | | 54 680.82 |

Le détail du compte administratif est présenté comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 427 549.52€

Chapitre 011 « charges à caractère général » : 99 818.48 €

Il s'agit des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, frais de communication etc.).

Remarque : en 2016, le Pays a conduit de nombreuses études et projets :

- *schéma de mobilité*
- *territoire et dynamiques économiques*
- *évènement : fête de l'eau et de l'énergie*
- ...

Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 296 496.84 €

Il s'agit des rémunérations et des diverses cotisations (sociales, Médecine du travail, assurance du personnel etc.).

Remarque : l'équipe est composée de 7 agents.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 13 952.80 €

Il s'agit des contributions et subventions versées à des personnes de droit privé qui organisent des évènements.

Remarque : en 2016 le Pays a :

- *soutenu le salon de l'artisanat et des métiers*
- *subventionné les deux maisons de la nature*
- *subventionné le défi « au boulot j'y à vélo »*
- *subventionné Movelo*

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 7 002.70 €

Il s'agit de titres de l'exercice 2015 qui ont été annulés.

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 10 278.70 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, du matériel informatique, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en recette au chapitre 040 de la section d'investissement.

| |
|--|
| Total des recettes de fonctionnement : 281 623.90 € |
|--|

Chapitre 013 « atténuations de charges de fonctionnement » : 6 062.32€

Il s'agit de remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières, etc.)

Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » : 272 049.39 €

Les recettes de ce chapitre concernent les subventions que le Pays a reçues de la REGION, de l'ADEME, de fonds structurels (FEADER) ainsi que la participation des groupements membres du Syndicat.

Remarque : le Pays attendait davantage de recettes, notamment de l'Etat et de l'Europe.

Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 3 512.19 €

Il s'agit de mandats annulés de l'exercice antérieur suite à des erreurs.

| |
|---|
| Total des dépenses d'investissement : 3 935.72 € |
|---|

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 3 935.72 €

Il s'agit de crédits pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de mobilier.

| |
|--|
| Total des recettes d'investissement : 10 785.87 € |
|--|

Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 507.17 €

Cette recette concerne le reversement en 2016 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2014.

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 10 278.70 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, du matériel informatique, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Michel HABIG, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin – Vignoble- Grand-Ballon, dressé par M. Marc JUNG, Président, à l'unanimité:

- *adopte le compte administratif 2016,*
- *constate, aussi bien dans la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- *reconnaît la sincérité des restes à réaliser (néants),*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Point 2.2 - Compte de gestion de l'exercice 2016

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin -Vignoble -Grand-Ballon a été réalisée par le Trésorier municipal et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif dressé par le Président.

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, il convient de clôturer les comptes de l'exercice 2016 par l'adoption, préalablement au vote du compte administratif correspondant, du compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal.

Au vu du budget primitif de l'exercice 2016 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des dépenses effectuées, des bordereaux des mandats, des bordereaux des titres de recettes, du compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal,

Et après s'être assuré :

- que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin – Vignoble – Grand-Ballon, sont identiques,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- *statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,*
- *statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin -Vignoble - Grand-Ballon,*

- *déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de la part du Comité Directeur concernant les comptes du Syndicat Mixte du PAYS Rhin-Vignoble-Grand-Ballon,*
- *adopte le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier Municipal.*

Point 2.3 - Budget primitif 2017

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat et sur proposition du Président, le Conseil Syndical est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2017, ci-annexé, par chapitre et par nature.

Ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes et s'établit comme suit :

| |
|---|
| Total des dépenses de fonctionnement : 646 000.00€ |
|---|

Chapitre 011 « charges à caractère général » : 173 145.00 €

Il s'agit des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, etc.). Y figure également un crédit destiné à d'éventuelles études que le Syndicat serait amené à réaliser dans le cadre de ses actions (article 617).

Les actions qui seront conduites :

- Formations des artisans OKTAVE,
- Etude circuits courts,
- Création d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des produits résiduaux organiques (PRO) recyclés en agriculture dans un territoire,
- Actions de sensibilisation.

Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 374 200.00 €

Il s'agit des rémunérations et des diverses cotisations (sociales, Médecine du travail, assurance du personnel etc.).

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 79 000.00 €

Le crédit prévisionnel inscrit concerne les contributions et subventions versées aux communautés de communes membres du Syndicat ou à des personnes de droit privé qui organisent des évènements.

Remarque : ces dépenses regrouperont notamment :

- gestion externalisée LEADER,
- enveloppe LEADER pour l'accompagnement financier des porteurs de projets LEADER,
- subvention des deux maisons de la nature pour intervention dans les écoles du PETR,
- subvention du salon de l'artisanat et des métiers,
- subvention des particuliers pour la rénovation des maisons individuelles,
- défi vélo,
- subvention aux collectivités pour les actions vélo.

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 4 999.40 €

Il s'agit de crédits prévus pour la remise de prix lors des concours organisés par le Syndicat (article 6714), pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés ou de charges exceptionnelles comme des indemnités de jugement ou encore le versement de gratifications à des stagiaires.

Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 5 000.00 €

Le crédit prévisionnel inscrit autorise, en cours d'exercice et en cas de besoin, des virements de ce chapitre aux autres chapitres de fonctionnement. Dans le cas où de tels virements seraient nécessaires, l'ordonnateur, au vu de décisions budgétaires, pourra ordonnancer les dépenses imprévues et en rendra compte au Comité Directeur lors de séances qui suivront immédiatement la mise en œuvre de cette procédure.

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 9 655.60 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en recette au chapitre 040 de la section d'investissement.

| |
|--|
| Total des recettes de fonctionnement : 646 000.00 € |
|--|

Chapitre 13 « atténuations de charges » : 5 288.69 €

Il s'agit de remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières, etc.)

Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » : 600 897.00 €

Les recettes prévues à ce chapitre concernent les subventions à recevoir de la Région et d'organismes divers ainsi que la participation des groupements membres du Syndicat.

Remarque : Les recettes suivantes sont régies par des conventions établies avec nos partenaires. Elles se répartiront de la façon suivante :

- Participation des Communautés de Communes : 164 873,21 €,
- SCoT : 70 000.00 € dotation du SCoT au PETR (mutualisation de la Directrice, de l'Assistante et d'un agent de développement pour l'instruction),
- Région : 50 500.00 € (animation générale Pays et SCoT, animation touristique, études mobilité et stratégie économique),
- Europe : 104 276.83 € (animation LEADER et Plan Climat),
- ADEME : 211 246.96 € (animation Plan Climat, EIE, OKTAVE et TEPCV).

Ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 39 814.31 €

Ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 repris dans le présent budget.

| |
|--|
| Total des dépenses d'investissement : 29 000.00 € |
|--|

Les investissements qui seront réalisés en 2017 :

- Création d'un site internet dédié « au marketing territorial » ;
- Refonte du site internet PETR/SCoT

• ...
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 20 000.00 €

Ce crédit est prévu pour l'acquisition de logiciels ou licences si nécessaire.

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 9 000.00 €

Il s'agit de crédits prévisionnels pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de mobilier ou autres équipements divers relevant de la section d'investissement.

| |
|--|
| Total des recettes d'investissement : 29 000.00 € |
|--|

Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 4 477.89 €

Cette recette prévisionnelle concerne le reversement en 2017 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2015.

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 9 655.60 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »: 14 866.51 €

Ce montant correspond à l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2016 repris dans le présent budget.

| |
|--|
| Total du budget 2017 : 675 000.00 € |
|--|

Au vu des inscriptions ci-dessus détaillées par chapitre, le montant total du budget 2017 s'élève à 675 000.00 €.

Après s'être fait présenter le budget primitif, dressé par M. Marc JUNG Président, le Comité Syndical valide à l'unanimité le budget prévisionnel de l'exercice 2017.

Point 2.4 - Participation au PETR des collectivités membres

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du dernier Conseil syndical, l'assemblée est appelée à fixer le montant de la participation des collectivités membres pour l'exercice 2017.

La clé de répartition de la contribution des membres pour les dépenses est fixée par habitant selon les données du dernier recensement disponible.

La contribution des membres est répartie comme suit :

- le coût associé à la compétence obligatoire, c'est-à-dire à l'élaboration du projet de territoire, à 0,20€/habitant, représentant un tiers des charges générales du PETR,
- le coût associé aux missions et compétences optionnelles est fixé en tenant compte des restes à financer après déduction des subventions. Une participation égale par compétence est également prévue pour financer les deux tiers des frais de structure restant.

| | 2/3 du reste à charge général* | Coût total des options | Reste à charge des options** | Coût du reste à charge des options/hab* | TOTAL |
|---|--------------------------------|------------------------|------------------------------|---|--------|
| L'Espace Info Energie <i>1 ETP</i> | 0,11 € | 43 000,00 € | 4 000,00 € | 0,07 € | 0,18 € |
| La Plateforme OKTAVE <i>1 ETP</i> | 0,11 € | 71 000,00 € | 10 200,00 € | 0,16 € | 0,27 € |
| Le Plan Climat Air Energie Territorial <i>1 ETP</i> | 0,11 € | 45 000,00 € | 38 000,00 € | 0,60 € | 0,71 € |
| Le référent mobilités locales et accessibilité <i>0,5 ETP</i> | 0,11 € | 34 000,00 € | 3 400,00 € | 0,05 € | 0,16 € |
| La coordination et mise en œuvre du programme LEADER <i>1,5 ETP</i> | 0,11 € | 59 500,00 € | 16 000,00 € | 0,25 € | 0,36 € |
| L'animation économique du territoire <i>1 ETP</i> | 0,07 € | 50 000,00 € | 50 000,00 € | 0,50 € | 0,57 € |
| Animation écoles : Maisons de la Nature <i>Coûts animatrices + frais de déplacement</i> | / | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 0,16 € | 0,16 € |

Pour 2017, les coûts d'adhésion au PETR des communautés de communes membres sont répartis comme suit :

| | Population 2013 | Frais de structure commune | Frais des options | Total |
|-------------------------------|-----------------|----------------------------|---------------------|---------------------|
| CC de la Région de Guebwiller | 38 753 | 7 750,60 € | 93 472,95 € | 101 223,55 € |
| CC du Centre du Haut-Rhin | 15 013 | 3 002,60 € | 36 211,63 € | 39 214,23 € |
| CC du Pays Rhin-Brisach | 9 355 | 1 871,00 € | 22 564,43 € | 24 435,43 € |
| TOTAL | 63121 | 12 624,20 € | 152 249,01 € | 164 873,21 € |

Il est important de préciser qu'un bilan, des subventions versées, sera réalisé chaque année. Ce dernier permettra au besoin de revoir les contributions des communautés de communes au prochain budget.

Cette clé de répartition sera reprise dans la convention territoriale qui sera établie entre le PETR et les communautés de communes membres.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité, la clé de répartition de la participation des collectivités membres du PETR en 2017.

Point 2.5 - Amortissement à réaliser en 2017

Le Syndicat mixte a procédé à plusieurs dépenses d'investissement pour un site Internet, du matériel informatique et du mobilier. Ces dépenses doivent être amorties en 2017 comme suit.

| | |
|---|------------|
| Dépenses de fonctionnement | |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 9 655.60 € |
| Recettes d'investissement | |
| Logiciels | 4 954.60 € |
| Matériels Informatique | 1 947.00 € |
| Mobiliers | 1 656.00€ |
| Installations générales, agencement, ... | 1 024.00 € |
| Divers | 74.00 € |

Le Comité Syndical valide à l'unanimité le détail des amortissements ci-dessus.

POINT 3 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 3.1 - Conventions SCoT / PETR 2017

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon et le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon travaillent en étroite collaboration.

Il est proposé au Comité Syndical de réaliser une convention (Cf. annexe) qui règle les engagements entre le PETR et le SCoT et dans laquelle :

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'engage à ce que sa structure assure :

- Les travaux administratifs du SCoT à l'exception des missions du service instructeur,
- Le suivi et l'encadrement de la procédure de révision et l'élaboration du SCoT,
- La gestion d'un site internet commun,
- La mise à disposition d'un agent du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon pour les missions relatives au service instructeur.

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon pré-finance la partie des charges administratives (locaux, assurances, téléphone, énergie, personnel, déplacements, affranchissement et autres moyens hors frais liés à l'imprimante) correspondante à ces tâches hormis le service instructeur.

Les autres dépenses de fonctionnement strictement liées au SCoT (formations, frais de colloques, séminaires et réception, impression de documents de communication spécifiques, frais de publicité,...) ainsi que l'ensemble des charges liées au service instructeur restent à la charge du SCoT.

En contrepartie, le Syndicat mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques à hauteur de 70 000.00 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la convention et autorise le Président à signer cette dernière.

Point 3.2- Création d'un poste d'assistant(e) de direction

Contexte :

Aujourd'hui le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon exerce des compétences et missions dans les domaines suivants :

Axe 1 : La transition écologique et énergétique :

L'Espace Info Energie,
La Plateforme OKTAVE,
Le Plan Climat Air Energie Territorial

Axe 2 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire :

Le référent mobilités locales et accessibilité

Axe 3 : Le développement économique et touristique :

La coordination et mise en œuvre du programme LEADER
L'animation économique du territoire

Axe 4 : le Conseil de développement :

4 commissions existent mais d'autres pourront être créés.

- plan climat,
- économie tourisme,
- eau biodiversité déchet,
- mobilité.

Le Président précise que :

Le PETR est également en charge de l'élaboration, l'approbation, la modification et la révision du projet de territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon et toute politique d'aménagement et de développement durable du Territoire.

A ce titre, le PETR est habilité à :

- Signer tout document contractuel avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, et tout organisme public,
- Passer et signer des contrats pour des études et assistances à maîtrise d'ouvrage,
- Etablir toutes demandes de subventions ou participations aux frais engagés pour sa mission à des tiers et notamment à l'Etat, à la Région, au Département et à l'Europe,
- Assurer le financement des études et d'autres dépenses au moyen de crédits ouverts à cet effet au budget du Syndicat,
- Associer à ses travaux l'Etat, la Région, le Département et d'autres organismes pouvant avoir compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique.

Le service est confronté à un accroissement temporaire d'activité et la charge de travail de la directrice a considérablement augmenté ces derniers mois.

Pour garantir une organisation efficace du service, le président propose de procéder au recrutement d'un(e) assistant(e) de direction sous le motif « recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité (article 3 1° de la loi 84-53 du 26/01/1984). »

Le profil de poste est le suivant :

Lieu de travail : GUEBWILLER

Durée de travail : temps complet

Début du contrat : 3 avril 2017

CDD de 6 mois (renouvelable)

Rémunération : cadre d'emploi des agents administratifs

Catégorie : B ou C (ce poste est ouvert aux fonctionnaires mais également aux personnes contractuelles)

Filière : administrative

MISSIONS

Sous l'autorité de la Directrice du PETR et en collaboration avec la secrétaire de PETR :

- Apporter une aide permanente à la directrice en afin d'optimiser la gestion de son activité.
- Organiser et coordonne les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure.

L'assistant(e) de direction pourra également :

- Prendre en charge le suivi complet de dossiers (contrats de maintenance des équipements, suivi de relance clients, gestion administrative du personnel ...), d'évènements spécifiques (organisation de séminaires, salons, ...), d'animation de réunions (notamment celles du conseil de développement.

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

Réalisation et mise en forme de travaux de bureautique

- Prendre des notes et mettre en forme tous types de courriers
- Réaliser la saisie de documents de formes et contenus divers
- Organiser le classement et l'archivage des dossiers

Suivi des projets et activités de la direction

- Intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne des activités de secrétariat
- Suivre l'exécution budgétaire du service
- Renseigner des tableaux de suivi des activités du service

Organisation et planification des réunions :

- Rédiger les ordres du jour en concertation avec le cadre ou l' élu
- Respecter les délais de transmission de documents avant les réunions
- Prendre des notes lors des réunions et rédiger les comptes rendus

Accueil téléphonique et physique au secrétariat

- Renseigner les interlocuteurs et relayer si nécessaire vers l'interlocuteur compétent
- Adapter son discours en fonction de l'interlocuteur
- Recevoir, filtrer et transmettre les messages téléphoniques et les courriers informatiques

Autres

- Compte-rendu d'activité
- Instruction des dossiers et application des procédures

PROFIL

Compétences requises :

- Veille documentaire
- Eléments de base en droit du travail
- Connaissance de l'organisation générale et du fonctionnement d'une collectivité territoriale
- Connaissance générale des techniques de gestion administrative et de secrétariat
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Très bonne maîtrise des techniques bureautiques

Vous avez de la rigueur et une forte capacité d'organisation :

- Capacité d'analyse et de gestion des demandes d'information
- Capacité d'organisation, polyvalence
- Aptitude à travailler en équipe Discrétion
- Sens des relations humaines (contact avec les élus et partenaires extérieurs, travail en équipe)

L'assistant(e) devra justifier de :

- Titulaire du permis B
- Diplôme du niveau Bac + 2/3 en assistantat de direction, assistantat de gestion, licence en droit, gestion comptable et/ou d'une expérience professionnelle dans ce domaine

Le Comité Syndical :

- *valide la création d'un poste de catégorie C ou B titulaire ou non titulaire pour assumer le poste d'assistant(e) de direction à compter 3 avril 2017,*
- *autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,*
- *précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

Point 3.3 - Cadeau à une employée du Syndicat

A l'occasion de la naissance de l'enfant de Caroline SIEGEL, Secrétaire au PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon, il est proposé au Comité Syndical de lui attribuer un cadeau de naissance d'une valeur maximum de 80 €.

Le crédit correspondant est prévu au budget primitif 2017.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'octroi d'un cadeau de naissance d'une valeur maximum de 80 € à Mme Siegel Caroline.

POINT 4 - LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Point 4.1 – Actualité plateforme OKTAVE

Dans la cadre de la campagne régionale de communication d'OKTAVE sur le mois de février, un point d'actualité vous donnera les principaux éléments d'avancement du dispositif.

Principaux chiffres OKTAVE (juin 2016 – janvier 2017) :

| Catégories | Nombre |
|--|--------|
| Contacts | 38 |
| Pré visites | 24 |
| Evaluation en milieu architectural et technique en cours (offre commerciale) | 6 |
| Chantiers (dont 2 en février) | 5 |
| Groupements d'entreprises | 4 |
| Entreprises | 18 |

Chantiers à venir (février-mars) :

Après avoir levé de nombreux freins, 2 chantiers OKTAVE vont démarrer en février-mars (Wuenheim et Lautenbach). L'étude de faisabilité technico-économique réalisée sur 5 nouveaux projets va permettre de proposer pour chacun d'entre eux une offre commerciale d'ici fin mars. Cette étude de faisabilité préalable devrait permettre de transformer la majorité de ces offres commerciales en chantier.

Plan de communication OKTAVE et relais attendu de la part des communes

Dans la cadre de la campagne régionale de communication d'OKTAVE sur le mois de février, le PETR va entreprendre différentes actions de communication (supports de communication, convention CALEO, vidéos sur début de chantier, affichage dans certains commerces de proximité et relais attendu en mairie).

Convention CALEO

Après de nombreuses discussions avec la Région, OKTAVE va proposer une intervention par étape de manière à pouvoir prendre en compte les contraintes budgétaires des particuliers. Cela devrait permettre de traiter plus facilement les demandes de réhabilitation énergétique en fonction des capacités financières disponibles.

Coordination des groupements d'entreprises

Pour faciliter la coordination des groupements d'entreprises, un appel à manifestation d'intérêt a été proposé aux architectes en janvier 2017. Il devrait apporter une réponse intéressante à la mission de coordination des groupements d'entreprises.

Le Comité Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.2 – Bilan d’activités 2016 Espace-Info-Energie

Durant l’année 2016, l’Espace Info Energie a :

- répondu à 286 demandes provenant de 271 personnes différentes (276 projets)
 - Téléphone 47%, Rendez-vous 33%, Email 14%
- sensibilisé 1178 personnes lors de diverses animations :
 - présence à 2 salons ou manifestations sur le territoire,
 - présence à 1 salons ou manifestations hors territoire,
 - 2 conférences à Munchhouse et à Soultz
 - fête de l’eau et des énergies,

Le bilan d’activités 2016 sera envoyé à chaque commune et Communauté de communes qui le souhaitent.

Le Comité Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.3 - Présentation de l’outil In Sun WE Trust

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon dispose d’un tout nouvel outil de sensibilisation à destination des particuliers : le cadastre solaire photovoltaïque.

L’outil a été développé par l’entreprise In Sun We Trust 2.0 pour les communautés de communes :

- de la Région de Guebwiller,
- Centre Haut-Rhin,
- Rhin-Brisach,
- Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

De chez soi, ou en rendez-vous à l’espace INFO ENERGIE, le particulier peut ainsi tester très facilement le potentiel photovoltaïque de sa toiture en se connectant au site

<https://rvgb.insunwetrust.solar>

Le Comité Syndical prend connaissance de ces informations.

POINT 5 - LES MOBILITES LOCALES ET L’ACCESSIBILITE AU TERRITOIRE

Point 5.1 - Défi « Au boulot j’y vais à vélo »

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon participera à l’organisation du défi régional « Au Boulot j’y vais à Vélo » du 6 au 18 juin 2017. Ce projet réunit tous les PETR/Pays alsaciens qui participeront au financement de l’opération, dont le budget prévisionnel global est de 12 000 €.

Comme chaque année, pour animer le défi sur tous les territoires, un stagiaire sera embauché et hébergé dans un Pays/PETR. En 2017, ce sera le Pays d’Alsace du Nord.

Les partenaires seront amenés à verser au Pays Alsace du Nord leur participation financière sur la base d’une convention de partenariat.

Cette participation financière servira à financer tous les outils de communication, les indemnités du stagiaire et la cérémonie de remise des prix. Elle s’élèvera pour le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon à 1 000 €.

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- *autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à cette convention concernant cette opération « Au Boulot j'y vais à vélo » 2017,*
- *autorise le versement de la somme de 1 000 € à l'association du Pays Alsace du Nord sur la base de la convention de partenariat.*

POINT 6 - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Point 6.1 - La coordination et mise en œuvre du programme LEADER

Point 6.1.1 - Changement de structure porteuse du GAL

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016, le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, dénommé Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Par délibération du 15 juin 2016, le SM du Pays RVGB a :

- approuvé la composition du Comité de programmation,
- désigné Madame Corinne SICK comme Présidente du GAL et Madame Mylène SELB comme vice-Présidente du GAL,
- validé la convention de mise en œuvre du programme LEADER ainsi que ses annexes,
- autorisé le Président de la structure porteuse du GAL à signer tout document relatif à LEADER,
- validé la délégation de signature du Président de la structure porteuse au Président du GAL pour tous les actes concernant le GAL. .

D'après l'article L. 5741- 4 du CGCT, en cas de transformation d'un Syndicat mixte fermé (cas du SM Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon) en PETR, la loi organise une véritable continuité dans l'activité de la structure.

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon, domicilié au 170 rue de la République 68500 GUEBWILLER, et représenté par son Président Marc JUNG, devient donc structure porteuse du Groupe d'Action Locale Rhin-Vignoble-Grand Ballon qui met en œuvre le programme européen LEADER 2014-2020, Le PETR RVGB reprend ainsi l'ensemble des droits et obligations relatifs au GAL RVGB afin d'assurer la continuité de la démarche LEADER engagée sur le territoire selon les modalités établies dans la convention en vigueur.

L'organe délibérant du GAL RVGB est son comité de programmation. Un de ses membres, Monsieur Pascal JUNG, représentant de l'association des cyclotouristes du Florival a signalé sa volonté de démissionner de sa qualité de membre privé titulaire du Comité de programmation LEADER (thématique mobilité).

Monsieur Emmanuel EZCURRA propose sa candidature pour le remplacer. Il est passionné de mobilité électrique et participe au Conseil de Développement RVGB. Il pourra notamment apporter son œil expert sur les projets de mobilités, utilitaire ou touristique. Aucune autre candidature n'a été déclarée.

Comité Syndical à l'unanimité:

- désigne Monsieur Emmanuel EZCURRA comme membre privé titulaire, thématique mobilité, du Comité de programmation, en remplacement de Monsieur Pascal JUNG,
- valide la nouvelle composition du Comité de programmation LEADER telle que proposée ci-après,

| Collège public | | | |
|-------------------------|--|----------------------|---------------------------|
| Nom/prénom du titulaire | Qualité | Nom/prénom suppléant | Qualité |
| JUNG Marc | Président Pays/ Président CCRG | GRAPPE Alain | Représentant CCRG |
| MARTIN Roland | Représentant CCRG | SCHLEGEL André | Représentant CCRG |
| VONAU Gilbert | Représentant CCCHR | WIDMER Jean-Pierre | Représentant CCCHR |
| SICK Corinne | Représentante CCCHR | MOSER Gilbert | Représentant CCCHR |
| BERINGER François | Président CCER | WALTISPERGER Sylvain | Représentant CCER |
| HEGY Mario | Représentant CCER | GOETZ Frédéric | Représentant CCER |
| Collège privé | | | |
| Nom/prénom du titulaire | Qualité | Nom/prénom suppléant | Qualité |
| LEININGER Roland | Caisse d'épargne | KILZER Jean-Marie | Association commerçants |
| SELB Mylène | Pages du terroir | DUVAL Julien | LowCal technology |
| EZCURRA Emmanuel | Habitant expert mobilité électrique | WASSMER François | Entente pédestre |
| REYMANN Jean-Noël | Voltagri | HIGELE Antoine | ALCOA |
| GOETZ Jean | EARL du Burghof | BRUN Claude | Ferme Claude BRUN |
| GALLIATH Jean-Luc | EARL Galliath | ZIMPFER René | SCEA du Nouveau Monde |
| METZ Emmanuelle | Maison de la Nature | Bruno PEYRELON | Guide touristique et hôte |

- valide la convention de mise en œuvre LEADER et ses annexes, précédemment validées par le SM Pays RVGB,
- autorise le Président de la structure porteuse ou son représentant à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER,
- délègue au Comité de programmation le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention de mise en œuvre autorise,
- délègue la signature du Président de la structure porteuse du GAL à la Présidente du GAL, Madame Corinne SICK pour tout acte concernant le programme LEADER.

Point 6.1.2 - Fonctionnement du programme leader 2016

Lors du Comité Directeur Pays qui s'est tenu le 12 octobre dernier, le plan de financement prévisionnel suivant a été validé à l'unanimité pour la mission d'animation et de fonctionnement du programme LEADER 2016 :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|-------------|--------------|-------------|
| 1 ETP animation | 42 000,00 € | LEADER (80%) | 36 673,79 € |
| Communication (flyer, roll'up) | 1 842,24 € | | |

| | | | |
|--|-------------|------------|------------|
| Frais de déplacements | 1 000,00 € | Pays (20%) | 9 168,45 € |
| Autres frais (réception, séminaires, adhésions...) | 1 000,00 € | | |
| TOTAL | 45 842,24 € | TOTAL | 45 842,24 |

Nous avons l'opportunité de solliciter une enveloppe de fonds européen FEADER plus importante que celle initialement demandée (pour cofinancer des coûts indirects liés à la mission -par exemple frais de structure, frais d'affranchissement, de téléphonie...).

Le nouveau plan de financement ci-après vous est proposé, présentant les coûts réels :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------|--------------|---------------|
| 1 ETP animation | 40 815,04 € | LEADER (80%) | 40 760,1088 € |
| Communication (flyer, roll'up) | 1 842,24 € | | |
| Frais de déplacements | 1 293,60 € | PETR (20%) | 10 190,0272 € |
| Autres frais (réception, séminaires, adhésions...) | 877,00 € | | |
| Coûts indirects (15% dépenses de rémunération) | 6 122,256 € | | |
| TOTAL | 50 950,136 € | TOTAL | 50 950,136 € |

Le Conseil Syndical à l'unanité :

- valide le nouveau plan de financement prévisionnel pour le fonctionnement LEADER 2016,
- autorise le Président du PETR à faire la demande d'aide européenne et signer tout document y afférent.

POINT 7 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le 30 janvier dernier, Pascal JUNG, le Président du Conseil de Développement a informé le Président du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon de son souhait de quitter sa fonction.

Après presque 3 ans de présidence, le contexte a quelque peu changé pour ce dernier :

- nombre croissant de réunions (2014 = 1 commission, 2016 = 5 commissions),
- des agents moins disponibles,
- la transformation du Pays en PETR,
- des obligations professionnelles grandissantes,
- ...

Le Président du PETR, le vice-Président du Conseil de développement et Pascal JUNG se réuniront prochainement afin de réfléchir à l'organisation du conseil de développement.

Le Comité Syndical prend connaissance de ces informations.

POINT 8 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

Comité pilotage contrat de ruralité : à définir

Suite à la signature du contrat de ruralité avec le préfet du Haut-Rhin le 6 février dernier, les élus du comité de programmation se réuniront prochainement. Ce comité permettra de définir quelles actions seront inscrites sur l'enveloppe 2017. A cet effet, l'enveloppe de 1,9 millions attribuée au département du Haut-Rhin est fixée pour 2017 et non pour la période 2017-2020. Une nouvelle enveloppe sera attribuée chaque année.

Comité pilotage animation économique :

Les élus du comité de pilotage développement économique se réuniront le 9 mars prochain :

- Présentation Idée Alsace :
 - Projet écologie industrielle et territoriale sur le PETR RVGB (dynamisation du tissu économique existant et approche prospective au regard des spécificités du territoire)
 - **Appel à projet économie circulaire de l'ADEME (possibilité de cofinancement d'un poste à hauteur de 70%)**
- Organisation de l'animation économique du PETR RVGB:
 - Recrutement d'un agent ou gestion externalisée ?
 - Proposition d'un marché (gestion externalisée + site internet)
 - Retroplanning

Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire :

- Implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques :

L'élaboration de plusieurs scénarios est actuellement en cours et prendra en compte le type, le nombre de bornes ainsi que les lieux stratégiques pour leurs implantations. Le lancement d'un marché est prévu d'ici **mars-avril 2017**.

- Participation au défi « au boulot j'y vais à vélo », **juin 2017**
- Uniformisation et mise en place d'une signalétique vélo, recensement des besoins, **septembre 2017**
- Appel à projets pour moderniser le parc de stationnement vélo notamment dans les écoles, collèges et lycées, **septembre 2017**
- Développement d'outils de communications en faveur d'une mobilité durable
- Animation commission mobilité

Comité de pilotage Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT) :

Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon organisera courant avril au plus tard un premier comité de pilotage avec les communautés de communes autour de l'élaboration du PCEAT règlementaire (avant le 31 décembre 2018).

Le Président du PETR a eu la confirmation des services de l'Etat qu'un PETR qui ne porte pas un SCoT a la possibilité de porter un PCEAT :

- la forme juridique des PETR permet aux EPCI membres de transférer leur compétence,

- la cohérence avec les SCoT est garantie du fait de l'obligation de compatibilité du projet du PETR avec les orientations fixées dans les SCoT qui couvrent le périmètre.

Enfin, la Région et la DREAL enverront prochainement un « Porter à Connaissance » à destination des EPCI concernés par les plans climat énergie obligatoires. Ce document expliquera toute la démarche à mettre en œuvre (diagnostic, étude, concertation, élaboration, plan d'actions,...).

Les autres actions

- Refonte du site internet du PETR/SCoT
- Plénière du conseil de développement : printemps

La séance est levée à 20h30.